Egalité femmes - hommes : le CESE réaffirme son engagement et adopte sa résolution

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 24/11/2021

Saisine liée :
LE CESE POURSUIT SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

Un constat : l'égalité entre les femmes et les hommes est encore loin d'être effective

Si les dernières décennies ont été accompagnées de progrès indéniables en matière de droits des femmes, pouvant donner l'illusion que l'égalité réelle est atteinte, cette égalité est encore loin d'être effective. En témoignent la persistance des stéréotypes de sexe, les inégalités professionnelles et salariales et les violences sexuelles et sexistes, encore trop omniprésentes dans les milieux économiques, culturels et politiques. Les acquis des femmes demeurent fragiles, voire réversibles, surtout en période de crise.

> *"Ce sujet reste malheureusement d'une brûlante actualité. La pandémie, comme toutes les crises, a frappé majoritairement des femmes. Les confinements successifs, en France comme ailleurs, ont aussi aggravé les violences conjugales et intrafamiliales. Dans de nombreux pays, le droit à la contraception, le droit à l'interruption volontaire de grossesse sont contestés. (...) Il n'y a rien d'acquis pour les femmes. Tous les prétextes sont bons pour régresser. L'égalité entre les femmes et les hommes est toujours à construire, à vouloir, à défendre" - **Thierry Beaudet**, Président du CESE*

Le CESE réaffirme son engagement sur cet enjeu depuis deux décennies

le Conseil économique, social et environnemental, sous l'impulsion de sa Présidence et de sa Délégation aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE), souhaite réaffirmer, à l'occasion d'une assemblée plénière dédiée, l'engagement pris par le CESE sur cet enjeu depuis deux décennies et sa volonté de poursuivre son action tant en interne qu'auprès de ses partenaires pour une meilleure prise en compte de cette thématique lors des années à venir. Parmi les engagements pris :

- **Porter les droits des femmes comme une priorité politique**, notamment dans ses préconisations. Le CESE juge indispensable d'intégrer les enjeux d'égalité dans la conception et l'évaluation des politiques publiques, comme préconisé dans plusieurs de ses travaux.

- **Viser l'exemplarité en matière d'égalité**. Le CESE est l’assemblée constitutionnelle la plus proche de la parité avec 46 % de femmes, alors qu’il en comptait moins de 20 % en 1999. Toutefois, le CESE souhaite aller plus loin en faisant des propositions pour aboutir à la parité complète et mettant en place des mécanismes permettant d’assurer la parité au sein de ses instances.

- **Intégrer la dimension du genre et de l'égalité effective dans l'ensemble de ses travaux** et à utiliser une communication sans stéréotype de genre.

- **Instaurer des rendez-vous réguliers sous la forme d'assemblées plénières dédiées** aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est fort de ces engagements que le CESE s’affirme comme un lieu essentiel de promotion des droits des femmes afin d’œuvrer plus largement à promouvoir la place des femmes dans notre société.

Télécharger la résolution

La résolution a été adopté le mercredi 24 novembre à136 voix pour.

© - copyright CESE - Novembre 2026